

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 2260

33 – GIRONDE

TRIBUNAL JUDICIAIRE DE BORDEAUX

Extrait de jugement

Date : 14 janvier 2025.

Autre jugement et ordonnance.

337 608 467 RCS Bordeaux.

S.A.S. GONFRIER FRERES.

Forme : SAS.

Activité : culture de la vigne.

Adresse : Château de Marsan, 33550 Lestiac-sur-Garonne.

Complément de jugement : Ordonnance d'homologation d'un accord amiable. Homologue l'accord signé le 20 décembre 2024 entre : S.A.S. GONFRIER FRERES et CAISSE REGIONALE DE CREDIT MUTUEL D'AQUITAINE 106, quai de Bacalan, 33300 Bordeaux ; BANQUE POPULAIRE AQUITAINE CENTRE ATLANTIQUE 10 quai des Queyries, 33072 Bordeaux cedex ; BANQUE CIC SUD OUEST 20, quai des Chartrons, 33000 Bordeaux ; SG SOCIETE GENERALE 29, boulevard Haussmann, 75009 Paris ; CREDIT LYONNAIS 18, rue de la République, 69000 Lyon ; BNP PARIBAS, 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris. Rappelle qu'en application de l'article L351-6 du code rural et de la pêche maritime, cet accord entraîne la suspension, pendant la durée de son exécution, de toute action en justice et de toute poursuite individuelle, tant sur les meubles que sur les immeubles du débiteur, formée dans le but d'obtenir le paiement de créances qui font l'objet de l'accord. Rappelle, qu'en application de l'article R351-6-3 du code rural et de la pêche maritime, l'ordonnance est déposée au greffe où tout intéressé peut en prendre connaissance. N° RG : 24/00021